



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 4.2 Règlement graphique

Dossier de PLU

**Vu pour être annexée à la délibération du conseil
communautaire du 28 avril 2026
approuvant le projet de mise en compatibilité du PLU
d'Ault**

Date d'approbation du PLU : 22 juin 2017
Date d'approbation de la révision 1 du PLU : 24 septembre 2024
Date d'approbation de la MeC-ORT 1 du PLU : 28 avril 2026

Légende

Délimitation des zones et secteurs (MeC-ORT)

☐ Zones et secteurs

Prescriptions surfaciques

▨ Bande des 100m

▨ Eléments à préserver au titre de l'article L151-19 du CU (Constructions repérées)

▨ Eléments à préserver au titre de l'article L151-19 du CU (Vue sur le grand paysage)

▨ Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Bois)

▨ Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Jardins)

▨ Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Talus enherbé)

▨ Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU

▨ Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L121-27 (Loi Littoral)

Prescriptions ponctuelles

▲ Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement d'affectation (R123-12 CU)

Prescriptions linéaires

●●●● Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Alignement d'arbres)

— Espace proche du rivage

Informations surfaciques

▨ Périmètre de la ZAC du Moulinet

Informations linéaires

--- Axes de ruissellement

Cadastré

☐ Commune

■ Bâtiments

□ Parcelles